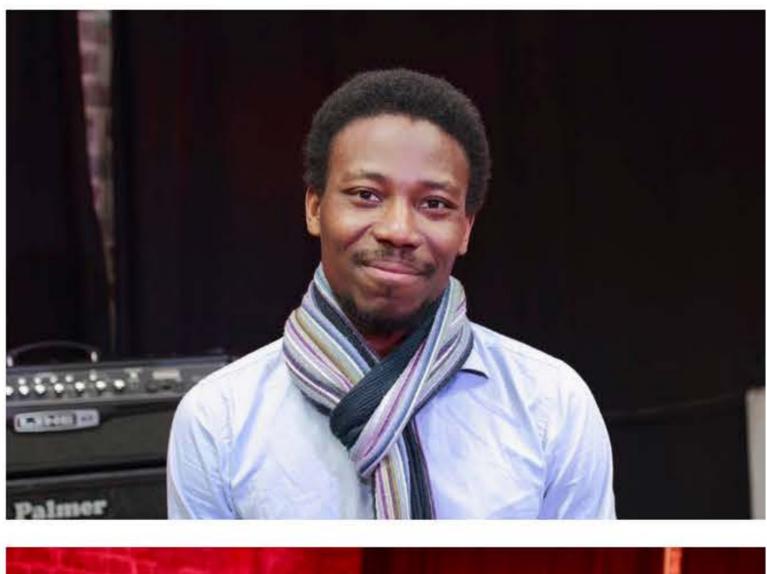
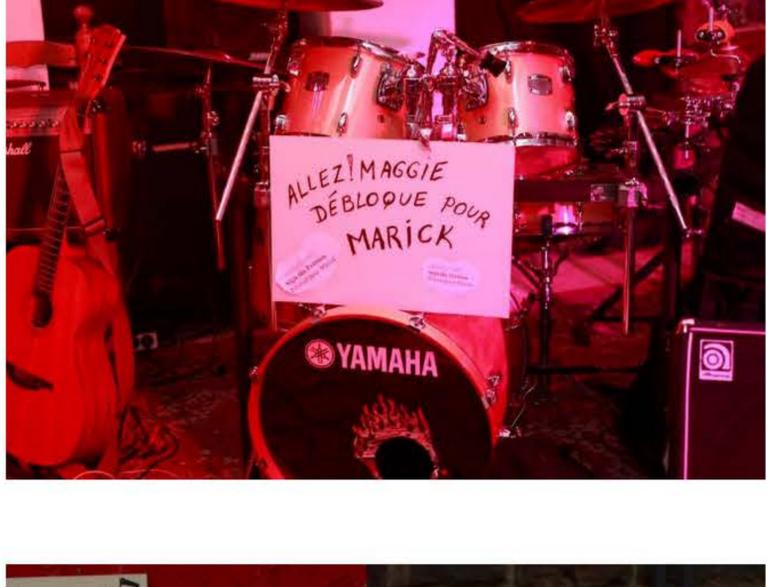




.1 COMINES-WARNETON

## Marick Biokou en concert à la maison de jeunes Carpe Diem

10 mars 2019 - by David - Leave a Comment



Merci à Marc D de m'avoir proposé ses photos

« Ce n'est pas dans mes habitudes, mais je n'ai pas d'autres choix ». Ces mots, ce sont ceux de Marick Biokou, un jeune homme originaire du Bénin, qui a reçu, pour la troisième fois, un courrier le sommant de quitter le territoire belge.

Pendant que tous les pays européens acceptent l'arrivée massive de réfugiés, un cominois intégré depuis de très nombreuses années est prié de quitter le territoire.

Hier soir, notre Marick national nous aura encore une fois fait vibrer lors d'un concert à la maison de jeune Carpe Diem.

Ils étaient nombreux à venir le soutenir et surtout soutenir cette injustice sociale envers un jeune homme qui aura prouvé non pas par intérêt mais surtout par envie de devenir belge... car belge nous le sommes tous !

Marick aura prouvé de par ses divers démarches , études, participation à mister comines , ces divers concerts caritatifs qu'il est un homme de cœur et un homme intégrés de notre société.

J'espère en tout cas qu'une solution sera trouver pour que ce jeune cominois puisse rester parmi nous !

Voici un petit historique de ce histoire !

Dans le courrier, rédigé le 28 janvier dernier, l'office des étrangers lui rappelle que son visa est arrivé à expiration le 30 septembre 2015 et lui demande donc de quitter la Belgique. Pour le jeune homme âgé de 30 ans et vivant à Comines depuis 2006, c'est l'incompréhension. « Je ne veux pas retourner au Bénin, ma vie est ici. Là-bas, il n'y a pas de travail, je n'ai pas d'avenir. J'ai tellement de projets en Belgique. Je demande donc la clémence pour ne pas briser ce rêve. »

Une pétition a été rédigée pour tenter de faire fléchir Maggie De Block et lui offrir cette chance de pouvoir rester auprès de ceux qui partagent sa vie depuis treize ans. « Nous avons déposé un recours auprès de la ministre de l'asile et des migrations, Maggie De Block, et allons lui envoyer une lettre accompagnée d'une pétition signée par nos amis et connaissances », expliquent dans la pétition en ligne, Béa et Philippe Marsac, qui l'hébergent depuis des années.

Pourtant, le jeune homme n'a cessé de démontrer qu'il voulait devenir un citoyen comme les autres. « J'ai fait des études en informatique au collège technique Saint-Joseph avant de continuer dans la même voie à Tournai, précise Marick. Je suis ensuite revenu à Comines pour étudier l'électricité. Diplômé, j'ai été embauché par la Ceratec, mais quand mon titre de séjour d'étudiant n'a plus été valable, l'entreprise ne pouvait plus m'employer. Elle a alors effectué les démarches afin de régulariser ma situation. En mars 2016, la demande a été déclarée non recevable. »

Ce qui lui a valu un premier ordre de quitter le territoire. La famille a pris un avocat et son titre de séjour est à nouveau refusé, avec ordre de quitter le territoire le 11 juillet 2016. Il reprend alors des études au collège technique pour décrocher un diplôme de maintenance en électricité, métier en pénurie. « J'ai fait des stages chez Poppies et l'entreprise veut m'embaucher dès que mes papiers seront en ordre. »

Pas d'accord avec le Bénin

Un nouveau dossier est introduit en septembre 2018, qui se conclut par un refus. « Il n'y a pas vraiment de justification claire », précise Béa Marsac. « Le souci est qu'il n'y a pas d'accord entre le Bénin et la Belgique. En plus, on lui reproche de ne pas être parti suite aux deux premiers ordres de quitter le territoire. Mais, après 13 années en Belgique, comment va-t-il se réinsérer au Bénin, un pays en crise où il n'y a pas vraiment de travail pour ses connaissances ? C'est ici qu'il veut travailler et vivre ! », interpelle sa famille belge dans une pétition qui ressemble plus à un cri du cœur face à ce qui s'apparente pour eux comme étant une incroyable injustice.